

Contact P. Bonjour
Téléphone +41 21 729 80 75
Courriel pbonjour@vtx.ch

Courrier Chemin des Anciens-Moulins 2A
CH-1009 Pully
Internet www.citrap-vaud.ch

Lausanne, le 18 mars 2009

Municipalité de Lausanne
p.a. Service de l'Urbanisme
Rue du Port-Franc 18
1002 LAUSANNE

Concerne : Parcelle 5767, av. du Léman 87-89, Lausanne / Parcelle 7368, Pully.
Projet de deux bâtiments d'habitation et d'un restaurant, soumis à
l'enquête publique du 20 février au 20 mars 2009.

Opposition

Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,

Nous avons pris connaissance du projet susmentionné. Celui-ci soulève un important problème relatif au développement des transports publics.

Nous constatons que **l'emprise de ce projet compromet définitivement la création de couloirs réservés au trolleybus de la ligne 9 actuelle**. En outre il est probable que, dans un avenir plus lointain, ces espaces soient nécessaires à une ligne de tram.

Nous vous rappelons que le PALM prévoit la création d'un axe fort (trolleybus à haut niveau de service) le long de l'avenue du Léman et de l'avenue de Lavaux. Pour assurer le bon fonctionnement de cette ligne **il est indispensable de créer un maximum de couloirs en site propre**.

Une augmentation significative de la vitesse commerciale des bus est indispensable pour atteindre les objectifs suivants :

1°) **Augmentation de l'attractivité des transports publics**, ce qui entraîne une meilleure répartition modale.

2°) **Meilleure utilisation du matériel roulant**, ce qui entraîne **des économies d'exploitation**, et donc des charges plus faibles pour les collectivités publiques (une vitesse augmentée de 10 à 15% permet la suppression d'un bus dans le circuit).

. / .

Il est vrai que le projet susmentionné respecte les limites de construction définies dans le nouveau Plan général d'affectation lausannois (PGA). Il nous paraît cependant indispensable de procéder à quelques modifications de ces limites de construction le long des futurs axes forts de transports publics.

Le PALM est un élément nouveau, postérieur au PGA et qui ne doit pas être sans conséquences sur ce dernier.

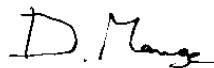
La CITRAP-Vaud vous demande donc :

- que le projet susmentionné soit modifié de façon à ne pas compromettre la création de 2 voies réservées aux transports publics.
- qu'un examen général des limites de construction soit entrepris le long des axes forts du PALM et à tout autre point important du réseau des transports publics, afin d'apporter à temps quelques corrections nécessaires.

Pour ces raisons, exprimées au nom de l'intérêt public, nous vous adressons notre opposition au projet susmentionné.

En restant à votre disposition pour des explications complémentaires nous vous adressons, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, nos salutations les meilleures.

Au nom du comité de la CITRAP-Vaud :



Daniel Mange, secrétaire



Pierre Bonjour, membre

PS : Une opposition semblable a été adressée à la Municipalité de Pully